

Armagh, le 10 août 2021

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le dixième jour d'août deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2021-08-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2021. **(R)**
- 05- Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 06- **Période de questions.**
- 07- Voirie :
 - Soumission déposée pour le déneigement des cours municipales. **(R)**
 - Coupe d'arbres dans l'emprise de la Municipalité le long du 8e rang. **(R)**
- 08- Aqueduc et égout :
 - Mise à jour du plan d'intervention – Offre de services professionnels. **(R)**
- 09- Parc des chutes d'Armagh :
 - Mandat de Gestion de projet – Versant Est. **(R)**
- 10- Corporation des Loisirs et sports d'Armagh – Activité du 5 septembre.
- 11- Engagement d'un ou d'une secrétaire réceptionniste. **(R)**
- 12- Autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. **(R)**
- 13- **Période de questions.** (Limitée à 20 minutes)
- 14- Participation financière
 - Accueil Sérénité. **(R)**
- 15- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 6 JUILLET 2021

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 soit accepté
tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – JUIN 2021

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de
juillet 2021 pour un montant de 136 476.57 \$:

EXERCICE FINANCIER 2021

ACCUEIL SÉRINITÉ	APPUI FINANCIER 2021	150,00
ALIGNEMENT JEAN FRADET ENR.	CHANGER ROUES DU GMC	29,89
BATTERIES EXPERT, ELECTRO SOLAIRE LEVIS	BATTERIES-SERVICE INCENDIE	51,37
BIBLIO MUNICIPALE D'ARMAGH - ARMAGIMO	BUDGET DE FONCTIONNEMENT #1	2 550,00
BOIVIN & GAUVIN INC.	ENTRETIEN ANNUEL OUTILS DÉSINC,	1 737,62
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	DOSSARD-GANTS-ECOCENTRE- VOIRIE	163,19
BRASSARD BURO INC.	BOITES DE CLASSEMENT-BUREAU	44,83
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'AOÛT	655,64
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	PEINTURE - MARQUAGE CHAUSSÉE	689,85
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE- SOCCER	254,35
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU POTABLE	153,20
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU USÉE	327,68
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	RECHARGEMENT-1ER RG NE-6E RANG	10 659,99
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	RECHARGEMENT-TRANSPORTS	2 035,77
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC-AOÛT	784,63
FORMATION URGENCE VIE INC.	FORMATION SECOURISME	574,88
FRANCE THIBAUT, ING.	SERV.GÉNIE-MES-FEPTEU-TECQ	1 147,45
FRS. GOULET ET FILS INC.	MAINTENANCE TRACTEUR PARC	87,88
GARAGE SYLVAIN ROY ENR.	FILTRES HUILE+ESSENCE- UNIT.501	301,49
GROUPE ACCISST (LE)	RENOUVELLEMENT ANNUELL - MUTUELLE	1149,75
GROUPE P.G.F. INC.	ENTRETIEN NIVELEUSE	3 081,33
GROUPE P.G.F. INC.	CRÉDIT SUR FACTURE # 202112	- 59,84
GROUPE P.G.F. INC.	ENTRETIEN NIVELEUSE + MATÉRIEL	6 212,79
GROUPE P.G.F. INC.	PONCEAU RTE BEAUDOIN+ENTRÉE	3 808,79
GROUPE P.G.F. INC.	RETENUE-ENTRETIEN CHEMIN HIVERS	61 341,46
GROUPE SPORTS-INTER PLUS (LE)	ÉQUIPEMENT-TERRAIN DE BALLE	388,18
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. LUMIÈRES DE RUES-30 JOURS	517,56
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. FEU CLIGNOT. -61 JOURS	25,45

HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. ENTRÉE SUD-61 JOURS	21,20
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. ENTRÉE NORD - 61 JOURS	21,20
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	360,29
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. USINE ÉPURAT.-30 JOURS	1 361,68
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. POSTE REFOUL.-63 JOURS	941,67
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. CASERNE - 63 JOURS	399,95
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. CHALOIS - 63 JOURS	319,06
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. RÉ.S. EAU POTABLE-63 J.	52,30
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. CHALOIS-63 JOURS	30,16
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. LUMIÈRES DE RUES-31 J.	534,82
INFO-MANIAC	2 BATTERIES - PORTABLES	218,45
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
JAVEL BOIS-FRANCS	CHLORE 1000L. À 0.73\$+TRANSP.	906,46
L'ENSEIGNERIE	ENSEIGNE ENTRÉE NORD VILLAGE	1 121,01
LAURIER ROY	RECHARGEMENT-1ER ET 6E RANG N-E	925,65
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE	539,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	7 TRANSPORTS ROLL-OF - JUIN	2 100,00
MARCHES TRADITION/COTE	COMPOST-ENSEIGNE ENTRÉE SUD	45,88
MARCHES TRADITION/COTE	EAU - FONTAINE GARAGE	5,49
MÉTAL L.P.L. ENR.	4 FLATS-ENSEIGNE ENTRÉE NORD	117,92
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROVINCIALES-JUILLET	9 393,82
MINISTRE DES FINANCES (MTQ)	MISE À JOUR ANNELLE VÉH.LOURD	68,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-USINE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS - AOÛT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	72,38
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	TAILLE-HAIE 24" À BATTERIE	344,91
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE-ÉG-ÉQUIPE.	506,97
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	LUMIÈRE-TRAINEAU D'ÉVACUATION	11,95
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PIÈCES POUR INSTALLER ENSEIGNE	74,85
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	BIDON ESSENCE-PIÈCES	32,05
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	BATTERIE - PIÈCES POUR TRAILER	146,42
PUROLATOR COURRIER LTEE	TRANSPORT-ACHAT DÉFIBRILATEUR	88,41
PUROLATOR COURRIER LTEE	TRANSPORT-HUILE-SIGNALISATION	42,19
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	FOURNITURE CHALOIS-GARAGE, ETC	133,80
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	INSECTIFUGE-FIL-SACS ORDURES	121,81
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHATS-JUIN	- 40,97
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PAILLIS NATUREL-ENTRÉE SUD	60,19

RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - JUILLET	3 579,71
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE JUILLET	3 216,05
SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	DÉMANTÈLEMENT BARRAGE- CASTORS	804,82
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX DE SIGNALISATION	328,72
SINTO INC.	18 X HUILE SYN. 2 TEMPS	85,89
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI DU JOURNAL D'AOÛT	125,33
SOLUTIONS IT COUD	LICENCE - COURRIELS	29,32
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES- AOÛT	974,34
TELUS QUEBEC	TÉL + FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	550,68
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOC. D.G.	101,96
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOP. - RECEPTION	275,51
TRANSPORT BERVON LTEE	CAMION-PONCEAU-ENTRÉE	1 348,81
TRANSPORT BERVON LTEE	CAMION 1ER RG N-E+ RTE 6E RG	634,73
TRANSPORT DOYEN LTEE	CAMION-ECOCENTRE- RECHARGEMENT	688,77
TRANSPORTEURS EN VRAC RIVE-SUD INC.	CAMION-RECHARGEMENTS	956,19
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	138,91
YOLAND THERRIEN	DÉMANTÈLEMENT BARRAGE- CASTORS	288,87

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-04

SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres publié par la Municipalité concernant le déneigement des cours municipales pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE Déneigement Nicolas Audet a déposé une soumission conforme pour la période concernée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1⁰ D'accepter la soumission déposée par Déneigement Nicolas Audet au montant de 52 305 \$ avant taxes pour le déneigement des cours municipales pour les trois (3) prochaines années.

2⁰ Que M. Sarto Roy, maire et Mme Sylvie Vachon, directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs au déneigement des cours municipales pour et au nom de la municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-05

COUPE D'ARBRES DANS L'EMPRISE DE LA MUNICIPALITÉ LE LONG DU 8^e RANG

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 juillet 2021, les membres du Conseil ont adopté majoritairement la résolution 2021-07-05 afin de couper la ligne d'érables plantés dans l'emprise de la Municipalité le long du 8^e rang en face de la propriété du 340 8^e rang;

ATTENDU QU'après avoir visité les lieux, ce Conseil est d'avis que seulement les arbres nuisant aux travaux devront être coupés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'autoriser Alain Dubé, directeur des travaux publics à couper seulement les érables plantés dans l'emprise de la Municipalité le long du 8^e rang en face de la propriété du 340 8^e rang qui nuisent lors des travaux de drainage dans ce secteur.

Pour : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon
Contre : Gilles Lacroix

Adopté majoritairement par les conseillers.

Rés.2021-08-06

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE dans l'élaboration de notre programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) nous avons l'obligation de mettre à jour notre plan d'intervention;

ATTENDU QUE Mme Katherine B. Rodrigue, ing. de la firme WSP a produit le dernier plan d'intervention et est au fait des données de l'ensemble de notre réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la municipalité d'Armagh accepte l'offre de service de Mme Catherine B. Rodrigue, ing. de la firme WSP pour la mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité pour un montant forfaitaire de 9 200 \$ (taxes en sus).

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-07

PARC DES CHUTES D'ARMAGH – MANDAT DE GESTION DE PROJET

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a reçu une aide financière au montant de 150 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU QUE dans les conditions d'attribution de l'aide financière du programme la Municipalité est assujettie aux règles et normes du programme et aux obligations du bénéficiaire;

ATTENDU QUE Versant Est est une entreprise spécialisée dans la gestion de projet touristique et que cette dernière possède une forte expérience dans ce domaine;

ATTENDU QUE Versant Est a effectué le plan d'aménagement ainsi que l'accompagnement auprès de la Municipalité et de Développement Économique Bellechasse pour la demande d'aide financière du PSSPA;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une expertise externe, prévue au sein du montage financier de la demande, afin de la guider dans la bonne réalisation des travaux ainsi que le respect des exigences du programme d'aide PSSPA;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que la Municipalité requière les services d'accompagnement en gestion de projet de l'entreprise Versant Est pour un montant de 9 806 \$ avant taxes prévues au sein du montage financier, tout au long des phases de planification et d'exécution.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-08

**ENGAGEMENT D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE
RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE l'an dernier, ce Conseil après évaluation considérait que la charge de travail au bureau municipal justifiait l'emploi de trois (3) personnes : une directrice générale, une adjointe administrative ainsi qu'une secrétaire;

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu a été engagée comme adjointe administrative sur le budget de 2020;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2021 ce Conseil a décidé unanimement d'engager les sommes nécessaires pour défrayer les coûts pour maintenir les trois (3) emplois et de les reconduire pour l'année en cours;

ATTENDU QUE lors du départ précipité de la secrétaire, il fût décidé de combler le poste de secrétaire rapidement compte tenu de la charge de travail de secrétariat déjà existante;

ATTENDU QUE l'adjointe administrative depuis le départ de la secrétaire s'est vue confinée à effectuer presque exclusivement des tâches de secrétariat qui ne correspondent pas au mandat d'adjointe administrative pour lesquelles elle fût recrutée et dont elle possède les qualifications;

ATTENDU QUE les recherches et l'analyse des possibilités d'appliquer dans les programmes de subventions n'ont pu être faites compte tenu du manque de temps dû à la surcharge de travail de secrétariat;

ATTENDU QUE nous ne désirons pas continuer à surcharger Mme Anne Mathieu avec des dossiers pouvant et devant être réglés et exécutés par une secrétaire, ce qui oblige l'équipe à faire plus que les heures rémunérées;

ATTENDU QUE l'épuisement professionnel guette les membres de l'équipe administrative si aucune intervention de la part de ce Conseil n'est faite afin de combler le poste laissé vacant au secrétariat;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la directrice générale de voir à l'administration des mandats qui lui sont confiés par le conseil municipal selon les prescriptions de la Loi et entr'autres l'engagement du personnel requis pour la bonne marche des opérations au sein de son unité administrative;

ATTENDU QUE le manque de personnel et le surplus de travail occasionné par cette situation furent portés régulièrement à votre attention au cours des cinq derniers mois par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'autoriser la directrice générale de procéder à l'engagement d'une personne pour combler le poste au secrétariat.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-09

DÉPÔT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (VOLET 1 – INCUBATEUR À PROJETS)

ATTENDU QUE l'avenir de l'église d'Armagh est incertain et qu'elle offre des espaces intéressants pour répondre à des besoins de la communauté et à la mise sur pied d'un centre d'interprétation sur l'acériculture;

ATTENDU QU'une étude de potentiel doit être réalisée pour confirmer la faisabilité et les coûts du projet;

ATTENDU QUE le Conseil du patrimoine religieux du Québec a lancé un appel de projets visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux dont la date limite de dépôt est le 20 août 2021;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus en Bellechasse est toujours propriétaire du lieu et doit donner son accord pour la réalisation des études;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o Que la municipalité d'Armagh autorise la directrice générale, Mme Sylvie Vachon à déposer une demande d'aide financière au programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec et à signer tous les documents nécessaires à ce dépôt et à la convention si le projet est accepté.

2^o Que la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus de Bellechasse s'engage à financer le 25% du projet d'étude qui n'est pas pris en charge par le programme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-10

ACCUEIL SÉRÉNITÉ – APPUI FINANCIER 2021

ATTENDU QUE l'organisme Accueil Sérénité accompagne les gens ayant reçu un diagnostic, leurs proches, les endeuillés, les gens en soins palliatifs et fin de vie;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement au « Marché Artisanal – Récoltons la vie » organisé par Accueil Sérénité qui aura lieu le 2 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil participe financièrement au « Marché Artisanal – Récoltons la vie » organisé par Accueil Sérénité qui aura lieu le 2 octobre prochain en lui transmettant une contribution de 150 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-08-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Qu'à 19 : 55, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.